

Trophée Départemental U18F – Football à 11

SAISON 2023-2024

Le District de Football du Morbihan organise une coupe départementale pour la catégorie U18F

Coupe U18F (réservée aux U16F,U17F et U18F) en Football à 11

Art. 1 Engagements.

La coupe U18F, Football à 11 est réservée aux équipes féminines disputant le championnat U18F du District du Morbihan

Les équipes éligibles à cette compétition sont engagées d'office, le refus doit être signifié au service compétitions du district par la messagerie officielle pour le 31 octobre dernier délai.

Art. 2 Participation des joueuses et des équipes.

Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum

Possibilité de sur-classement des licenciées U15F en Coupe U18F à raison de 3 joueuses maximum (avec accord médical autorisant le sur-classement)

Le nombre de joueuses portant un cachet mutation est limité à 4 dont 1 cachet hors-période (changement de club entre 16/07 au 31/01)

Ne peut participer à un match de Coupe départementale, la joueuse qui est entrée en jeu lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club évoluant en championnat régional U15F ou U18F et coupe région Bretagne U15F ou U18F.

Ne peut participer à un match de Coupe départementale, la joueuse ayant effectué tout ou partie de plus de 10 matches en équipe supérieure du club évoluant en championnat régional U15F ou U18F et coupe région Bretagne U15F et U18F.

La Commission des Jeunes et Féminines procédera à la vérification des feuilles de match même en l'absence de réserves.

La règle de la remplaçante remplacée est applicable



Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la Coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

Pour cette saison 2023 - 2024 toutes les rencontres seront à élimination directe.

Art. 4 - Horaires des rencontres.

Tous les matches sont fixés au samedi à 15h00

Art.5 - Durée des rencontres

■ U 18F: 2 x 45 minutes

En aucun cas, il ne pourra y avoir de prolongations (immédiatement coup de pied au but, suivant la réglementation Coupe de France).

Le lieu des rencontres suite à la programmation effectuée selon le tirage au sort pourra être inversé en fonction du lieu de rencontres des équipes lors du tour précédent, afin d'alterner le principe: club recevant / club visiteur.

Art. 6 - Feuille de match

La FMI est systématiquement utilisée pour les matches de coupe départementale.

La FMI doit être transmise dans un délai maximum de 12h après la rencontre.

En cas de non utilisation de la FMI ou du retard dans l'envoi de celle-ci une pénalité financière sera appliquée.

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie et transmise dans les 24h suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Un mail doit dans ce cas être adressé au Service Compétitions pour aviser des raisons de la non utilisation de la FMI en communicant notamment le score de la rencontre.



Art. 7 - Forfait d' une équipe

Une pénalité financière sera appliquée.

Art. 8 - Lieu des rencontres

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, (épreuve éliminatoire ou compétition propre) la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

L'arrêté municipal devra être adressé au District pour le samedi avant 10h00 dernier délai via la messagerie officielle.

Le District et le club adverse seront avisés <u>simultanément</u> et ceci afin de permettre au club devant se déplacer initialement de pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de la rencontre (inversion).

Art. 9 - Finales

Les Finales U15F et U18F se dérouleront avec les Finales départementales jeunes (U14,U15,U16,U17, U18) sur un site défini par la Commission des Jeunes sur candidature d'organisation.

Les équipes participantes devront être OBLIGATOIREMENT celles qui s'étaient engagées et qualifiées dans la compétition.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

<u>TOUTES</u> les équipes devront <u>OBLIGATOIREMENT</u> satisfaire à la photo – <u>AVANT MATCH –</u> avec notre ou nos partenaires des Coupes départementales Jeunes et Féminines.

PROTOCOLE D'APRES MATCH

Lors de la remise Officielle de la <u>COUPE et des récompenses</u>, l'ensemble des joueurses des équipes finalistes devront se présenter sur le podium en tenue.

Art.10 - Réclamations et litiges

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif des rencontres seront examinées par la cellule «RECLAMATIONS – LITIGES» de la C.D.J. et féminines ,



tous les cas non prévus au présent règlement le seront par les Commissions Jeunes et Féminines du District du Morbihan.

- Pour les FINALES, dans l'éventualité de réserves, celles-ci seront traitées immédiatement, avant le coup d'envoi, par la Commission des Jeunes et féminines et la décision rendue sera sans appel possible.
- ♣ la C.D.J. vérifiera également avant les rencontres, même en l'absence de réserves, la conformité de la composition des équipes (participation et qualification des joueuses).
- Pour les FINALES, et uniquement pour ces dernières, il ne sera pas accepté de réclamation d'APRES- MATCH, (ou dans les 48 h suivant la rencontre) pouvant remettre en cause le résultat de ces rencontres. Le score acquis sur le terrain sera entériné.